



Association canadienne enregistrée de sport amateur Déclaration de renseignements

Identification

Nom de l'association ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA	
Adresse PO Box 41035, CSP Centre Duvernay 3100 boul Concorde E.,	
Ville LAVAL	
Province ou territoire Québec	Code postal H7E5H1

Déclaration pour l'exercice se terminant le

2	0	2	2	0	3	3	1
Année				Mois		Jour	

Est-ce la première déclaration produite par l'association?

Oui ☐

Non ☒

Dans la négative, l'exercice a-t-il été modifié depuis la dernière déclaration produite?

Oui ☒

Non ☐

Est-ce la dernière déclaration que l'association produira?

Oui ☒

Non ☐

Dans l'affirmative, veuillez annexer une explication.

Numéro de dossier

NE/Numéro d'enregistrement

127556306

RR

0001

ci-dessus est-elle identique à l'adresse postale de l'année dernière?

Oui ☒

Non ☐

ce que l'adresse ci-dessus est la nouvelle adresse postale?

Oui ☐

Non ☒

Instructions

Remplir la section d'identification.

Remplir les cases (ci-dessus à droite) pour indiquer la date de la fin de l'exercice de l'association.

Joindre les ÉTATS FINANCIERS de l'exercice visé par cette déclaration. Ces états doivent comprendre entre autres un état des revenus et dépenses pour l'exercice et un état de l'actif et du passif en date de la fin de l'exercice. Les états doivent indiquer les différentes sources de revenu et contenir suffisamment de détails pour démontrer comment les fonds ont été dépensés ou placés.

Joindre une liste des noms complets, adresses, numéros de téléphone et professions des administrateurs actuels de l'association.

- Joindre une liste des personnes, avec leur titre, qui sont autorisées à délivrer des reçus officiels pour l'association.
- Joindre une note qui explique en détail la procédure de remplacement qui est utilisée lorsque des reçus sont perdus ou abîmés.
- Faire parvenir par la poste ou autre mode de livraison une déclaration dûment remplie, accompagnée des pièces requises, dans les six mois suivant la fin de l'exercice de l'association, à l'adresse suivante :

Direction des organismes de bienfaisance
Agence du revenu du Canada
Ottawa ON K1A 0L5

Formulaire autorisé par le ministre du Revenu national.

RECEIVED/REÇU

CISD

NCR MAILROOM

78

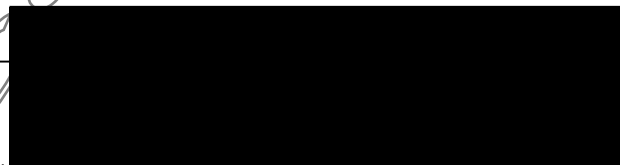
SALLE DU COURRIER
RCN

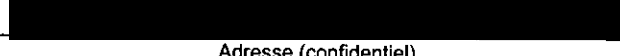
Renseignements requis

1. Y a-t-il eu des changements dans les documents constitutifs de l'association qui n'ont pas été signalés précédemment? Dans l'**affirmative**, veuillez joindre une copie certifiée de ces changements. Oui ☐ Non ☒
2. Des livres et des registres complets ont-ils été tenus (y compris les doubles de reçus) pour justifier toutes les opérations financières effectuées au cours de l'exercice? Dans la **négative**, veuillez annexer une explication. Oui ☒ Non ☐
3. Veuillez indiquer le montant total pour lequel l'association a délivré des reçus officiels de dons au cours de cet exercice. **372 128 \$**
4. Les reçus utilisés à l'égard de paiements qui ne sont PAS des dons, se distinguent-ils clairement des reçus officiels de dons portant le numéro d'enregistrement/NE? Dans la **négative**, veuillez annexer une explication. Oui ☒ Non ☐
5. L'association a-t-elle délivré des reçus officiels de dons portant une date de l'année civile précédente pour des dons mis à la poste ou autrement envoyés depuis le début de l'année civile? Dans l'**affirmative**, veuillez annexer une explication. Oui ☐ Non ☒
6. Des reçus officiels de dons ont-ils été délivrés pour des dons autres qu'en espèces ou par chèques, c.-à-d. en biens, en services rendus, etc.? Dans l'**affirmative**, veuillez annexer une liste de ces dons ainsi que leur valeur selon le reçu. Oui ☐ Non ☒
7. Est-ce qu'une ou plusieurs des sommes données à l'association ont été remises au donateur pendant l'année? Dans l'**affirmative**, veuillez expliquer (confidentiel). Oui ☐ Non ☒
- 8 a. Au cours de l'exercice, l'association a-t-elle accepté des dons à la condition explicite ou implicite que ces dons servent au profit d'une autre personne, d'un autre club, d'une autre société ou d'une autre association? Dans l'**affirmative**, veuillez annexer une explication (confidentiel). Oui ☐ Non ☒
- b. L'association a-t-elle délivré un reçu officiel de don pour un tel don? Oui ☐ Non ☐

Attestation

Doit être signée par deux administrateurs de l'association.

1. Je, ALAIN TURPIN de 
Le nom de l'administrateur dont la signature figure ci-après.

2. Je, DAVID JOSEPH de 
Le nom de l'administrateur dont la signature figure ci-après.

Adresse (confidentiel)

CERTIFIE PAR LES PRÉSENTES que les renseignements fournis dans cette déclaration et dans tous les documents ci-joints sont, à ma connaissance, exacts, complets et à jour. (Remarque : Le fait de fournir des renseignements faux ou trompeurs constitue une infraction grave à la Loi de l'impôt sur le revenu.)

1. Signature de l'administrateur (confidentiel)



Poste au sein de l'association

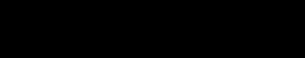
directeur général

Numéro de téléphone (résidence) (confidentiel)

Numéro de téléphone (bureau)

Date

2. Signature de l'administrateur (confidentiel)



Poste au sein de l'association

trésorier

Numéro de téléphone (résidence) (confidentiel)

Numéro de téléphone (bureau)

Date

ACESA :

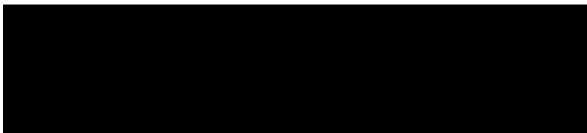
Les renseignements personnels sont recueillis en vertu de la Loi de l'impôt sur le revenu et sont utilisés pour établir et valider l'identité et les coordonnées des administrateurs, des fiduciaires, des dirigeants ou autres responsables et des représentants autorisés de l'organisme. Ces renseignements serviront aussi à des fins de collecte indirecte de renseignements personnels supplémentaires provenant d'autres sources internes et externes, notamment le numéro d'assurance sociale (NAS), les renseignements fiscaux personnels, les renseignements financiers et biographiques pertinents, lesquels peuvent servir à évaluer le risque global en matière d'enregistrement relativement aux obligations liées à l'enregistrement et définies par la Loi et la common law. Le NAS est recueilli en vertu du paragraphe 237 de la Loi et est utilisé aux fins d'identification.

L'Agence du revenu du Canada (ARC) mettra ce formulaire et toutes les pièces jointes, à l'exception des renseignements désignés confidentiels, à la disposition du public sur demande, ou les affichera sur le site Web de la Direction des organismes de bienfaisance. Les renseignements personnels peuvent aussi être divulgués à l'organisme en question ou à ses représentants autorisés et à d'autres tierces parties conformément aux dispositions relatives à la divulgation en vertu de l'article 241 de la Loi. Les renseignements personnels peuvent aussi être communiqués à d'autres agences ou ministères gouvernementaux dans le cadre d'ententes d'échange de renseignements personnels selon les dispositions relatives à la divulgation en vertu de l'article 241 de la Loi. Les renseignements incomplets ou inexacts peuvent entraîner des mesures dont la portée s'étend de la suspension des privilèges liés à la remise de reçus aux fins de l'impôt jusqu'à la révocation de l'enregistrement de l'organisme de bienfaisance.

Les renseignements sont décrits dans le fichier de renseignements personnels ARC PPU 200 du Programme des organismes de bienfaisance et sont protégés par la Loi sur la protection des renseignements personnels. Les individus ont le droit de protection de leurs renseignements personnels, peuvent y accéder et y apporter des corrections ou des mentions. Sachez que vous pouvez déposer une plainte auprès du Commissaire à la protection de la vie privée du Canada au sujet des pratiques de traitement de vos renseignements.

Avis aux administrateurs et autres responsables : L'ARC encourage fortement l'association à informer volontairement les administrateurs et les autres responsables que leurs renseignements personnels ont été recueillis et divulgués à l'ARC pour la présentation de sa déclaration annuelle de renseignements.

☒ Je confirme que j'ai lu l'énoncé de confidentialité ci-dessus.



L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

COPY



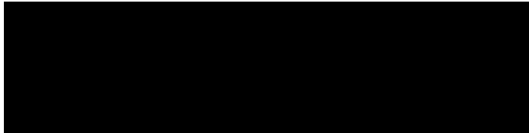
L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2022

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3-4
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	5
Évolution de l'actif net	6
Bilan	7
Flux de trésorerie	8
Notes complémentaires	9-13
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES	
ANNEXE A- DONS ET CAMPAGNES DE FINANCEMENT	14



RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de
L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC. qui comprennent le bilan au 31 mars 2022 et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes aux états financiers, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 mars 2022, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

¹ Par CPA auditeur, CGA, permis de comptabilité publique n [REDACTED]

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

RÉSULTATS

POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022	2021
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Sport Canada (note 11)	515 426	339 374
Fonds d'urgence Covid-19	-	38 710
Emploi-Québec	37 560	37 004
Dons - Télémarketing	349 712	328 126
Autres	13 255	6 256
Dons et commandites	22 416	4 709
Dons en biens et services (note 3)	12 905	-
Contributions des athlètes	7 202	-
	<u>958 476</u>	<u>754 179</u>
CHARGES		
Fonds Sport Canada		
Rémunération, frais et charges sociales	160 814	163 669
Fonctionnement et programmes de soutien	213 272	52 165
Sport sécuritaire et équité des genres	43 500	50 783
Administration générale	43 140	34 611
Gouvernance	41 700	31 049
Langues officielles	13 000	7 097
	<u>515 426</u>	<u>339 374</u>
Fonds d'Urgence Covid-19	-	38 710
	-	38 710
Fonds administration et fonds sport de l'ASSC		
Frais de collecte de fonds - Télémarketing	272 846	222 117
Autres frais administratifs	42 065	41 177
Frais reliés à la participation des équipes canadiennes	64 445	-
Frais reliés à l'organisation du championnat canadien par l'ASSC	26 792	-
Dons en biens et services (note 3)	12 905	-
	<u>419 053</u>	<u>263 294</u>
	<u>934 479</u>	<u>641 378</u>
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<u>23 997</u>	<u>112 801</u>

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	2022		2021	
	Fonds général		Fonds Sport Canada	
	Investis en immobilisations	Non affectés	Total	Total
	\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	2 586	175 596	178 182	65 381
Excédent des produits sur les charges	(2 041) ⁽¹⁾	26 038	23 997	112 801
SOLDE À LA FIN	545	201 634	202 179	178 182

⁽¹⁾ Correspond à l'amortissement des immobilisations.

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

BILAN

AU 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	89 889	241 440
CPG, intérêt 0.95% (2 % en 2021), échéant en janvier 2023	100 000	106 121
Débiteurs (note 4)	42 215	23 666
Frais payés d'avance	108 870	9 231
	<u>340 974</u>	<u>380 458</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 5)	<u>545</u>	<u>2 586</u>
	<u><u>341 519</u></u>	<u><u>383 044</u></u>
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 6)	61 588	95 460
Produits perçus d'avance	77 752	18 876
Apports reportés (note 7)	-	90 526
	<u>139 340</u>	<u>204 862</u>
ACTIF NET		
INVESTIS EN IMMOBILISATIONS NON AFFECTÉ	<u>545</u>	<u>2 586</u>
	<u>201 634</u>	<u>175 596</u>
	<u>202 179</u>	<u>178 182</u>
ÉVENTUALITÉS (note 8)	<u><u>341 519</u></u>	<u><u>383 044</u></u>

APPROUVÉ



L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Insuffisance des produits sur les charges	23 997	112 801
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	2 041	2 485
	<u>26 038</u>	<u>115 286</u>
Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	(18 549)	44 922
Frais payés d'avance	(99 639)	5 143
Créditeurs	(33 872)	52 426
Produits perçus d'avance	58 876	(9 454)
Apports reportés	(90 526)	76 526
	<u>(183 710)</u>	<u>169 563</u>
FLUX DE TRÉSORERIE LIÉS AUX ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT ET AUGMENTATION DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(157 672)</u>	<u>284 849</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition de dépôts à terme	6 121	(2 081)
Acquisition d'immobilisations	-	(1 469)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<u>6 121</u>	<u>(3 550)</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Marge de crédit	-	(90 000)
Variation de la marge de crédit et flux de trésorerie liés aux activités de financement	-	(90 000)
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	<u>(151 551)</u>	<u>191 299</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	<u>241 440</u>	<u>50 141</u>
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<u><u>89 889</u></u>	<u><u>241 440</u></u>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC. est un organisme d'envergure nationale qui organise et offre aux athlètes sourds de réaliser leurs rêves en participant à des événements sportifs à l'échelle mondiale. Elle est constituée comme un organisme sans but lucratif en vertu de la Loi sur les compagnies du Canada le 24 janvier 2007.

C'est un organisme de bienfaisance au sens de la Loi de l'impôt sur le revenu. Il est exempté de l'impôt sur le revenu.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes:

Comptabilité par fonds

Les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la prestation de services et à l'administration sont présentés dans le fonds administration. Le fonds Sport Canada présente les actifs, les passifs, les produits et les charges afférents à la subvention de Sport Canada.

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Contributions des athlètes

Les produits de contribution des athlètes sont constatés lorsque l'événement a lieu.

Inscription des membres

Les produits relatifs aux inscriptions sont constatés linéairement sur la durée couverte par l'inscription.

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de biens et de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme recourt aux services de nombreux partenaires et bénévoles et reçoit des biens gratuits dont il n'est pas toujours possible d'évaluer la juste valeur. Ces services et biens ne sont constatés aux résultats que lorsqu'il est possible d'apporter une évaluation raisonnable.

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs.

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés.

Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

Ventilations de charges communes

L'organisme présente plusieurs de ses charges ventilées par projet. Les salaires sont ventilés en fonction du prorata des heures travaillées suivant le projet.

Les autres charges communes aux projets sont ventilées suivant l'utilisation attribuée à chaque projet.

Les charges qui contribuent directement aux résultats d'un projet sont portées directement au compte de ce projet.

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Conversion des devises

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date du bilan. Les actifs et les passifs non monétaires et les revenus et les charges découlant des opérations en devises sont convertis au taux de change en vigueur à la date de l'opération. Les gains ou les pertes de change découlant de la conversion sont inclus dans les résultats et ne sont pas significatifs.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et la durée indiquées ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Durée</u>
Équipement informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Autres	Amortissement linéaire	3 ans

3- CONTRIBUTIONS SOUS FORME DE SERVICES

Durant l'exercice, l'organisme a reçu des contributions sous forme de services et de biens de la part de fournisseurs et de partenaires. Ces contributions sont évaluées selon la valeur du marché en accord avec les factures reçues. Ce montant est comptabilisé dans les revenus sous la rubrique "Dons en biens et services" et dans les dépenses comme suit :

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Autres frais d'activités sportives - Programme national de curling	12 905	-
	12 905	-

4- DÉBITEURS

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Subventions à recevoir	7 835	7 422
Taxes à la consommation	21 380	16 244
Autres montants à recevoir	13 000	-
	42 215	23 666

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2022

5- IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2022	2021
	Amortis- sement cumulé	Valeur comptable nette
Coût		
\$	\$	\$
Équipement informatique	8 238	2 586

6- CRÉDITEURS

	2022	2021
Fournisseurs	\$ 55 399	\$ 50 413
Subventions à rembourser	-	37 570
Comptes à payer	-	1 200
Salaires et vacances	6 189	6 277
	<u>61 588</u>	<u>95 460</u>

7- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2021	Encais- sement	Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2022
	\$	\$	\$	\$
Sport Canada	<u>90 526</u>	<u>424 900</u>	<u>515 426</u>	-

8- ÉVENTUALITÉS

En mars 2020, l'Organisation mondiale de la santé a déclaré l'éclosion d'un nouveau coronavirus (COVID-19) comme une pandémie mondiale, qui continue de se propager au Canada et dans le monde.

En date du 15 mars 2020, l'organisme est au courant de changements dans ses activités à la suite de la crise de la COVID-19, notamment le report de certains événements.

La direction n'est pas certaine de l'incidence de ces changements sur ses états financiers et croit que toute perturbation pourrait être temporaire; cependant, il existe une incertitude quant à la durée et à l'impact potentiel de cette perturbation.

En conséquence, nous ne sommes pas en mesure d'estimer l'impact potentiel sur les activités de la société en date de ces états financiers.

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

AU 31 MARS 2022

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des placements à court terme, des débiteurs et des créditeurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de crédit

L'organisme procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Marge de crédit

L'organisme procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

Risque de taux d'intérêt

L'organisme est exposé au risque de taux d'intérêt sur le dépôt à terme à taux fixe qui l'assujettit aux variations de la juste valeur.

10- CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés pour faciliter la comparaison avec ceux de l'exercice courant.

11- SPORT CANADA

Subvention régulière

Équité des genres

Sport sécuritaire sur les commotion cérébrales

Montant reporté

Montant à reporté

2022	2021
\$	\$
381 400	381 400
19 000	17 000
24 500	17 500
90 526	14 000
-	(90 526)
515 426	339 374

L'ASSOCIATION DES SPORTS DES SOURDS DU CANADA INC.
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2022

ANNEXE A- DONS ET CAMPAGNES DE FINANCEMENT

Exercice	Produits bruts	Honoraires	Produits nets	Pourcentage des produits nets
	\$	\$	\$	%
2022	349 712	272 846	76 866	21,98%
2021	328 126	222 117	106 009	32,31%
2020	394 312	289 419	104 893	26,60%
2019	457 015	347 491	109 524	23,97%
2018	495 979	350 282	145 697	29,38%
2017	532 502	380 018	152 484	28,64%
2016	516 002	332 557	183 445	35,55%
2015	475 735	302 522	173 213	36,41%

Association des sports des Sourds du Canada
Liste des administrateurs, année financière 2021-22

Mise à jour le 7 mars 2022

Par le directeur général Alain Turpin

PRONG, Donald, président

[REDACTED]

Date début fonction : 19/09/2020

JOSEPH, David, trésorier

[REDACTED]

Date début fonction : 01/12/2016

JOYNT, Shawna

[REDACTED]

Date début : 16/09/2017

ROUSSEL, Francis

Date début : 16/09/2017

[REDACTED]

Adresse à jour le 14/12/2020

KURYLOWICH, Nyla

[REDACTED]

Date début : 19/09/2020

Représentants des athlètes & Team Manager/Coach(non-votants)

GESSNER, John

[REDACTED]

Date début : XX/09/2018

Adresse à jour le 03/11/2021

RAMSAY, Erin

[REDACTED]

Date début : 19/09/2020

McINTYRE, Lois

Adresse à venir

Date de naissance à venir

Date début : septembre 2021

**CANADIAN DEAF SPORTS
ASSOCIATION**



**ASSOCIATION DES SPORTS
DES SOURDS DU CANADA**

1) Reçus officiels pour l'Association
Liste des personnes autorisées

Mise à jour juin 2020

Signataire principal : Donald PRONG, président du Conseil d'administration
Signataire secondaire ⁽¹⁾ : Alain TURPIN, directeur général

(1) En cas de décès ou d'incapacité du signataire principal

2) Reçus officiels pour l'Association
Procédure de remplacement (reçus perdus ou abîmés)

1. Requête du donateur pour obtenir un reçu de remplacement qui a été perdu ou abîmé
2. Vérification de l'adresse postale, de la date approximative et du montant de don dans les registres de l'Association dont nous avons une copie en version .pdf
3. Dans l'affirmatif de traces de ce reçu du donateur, l'Association imprime le même reçu avec le même no et envoi au donateur soit par courriel ou par la poste selon le désir de ce dernier.
4. Archivage de la requête du donateur et des actions effectuées par l'Association dans ses registres

FIN DE LA PROCÉDURE

Note préparée par Alain Turpin, directeur général de l'ASSC
À l'intention de l'Agence du Revenu du Canada